



(La séance est ouverte à 17 heures 20)

Madame ANDRIEUX.- Merci à Garo HOVSEPIAN, le Maire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, Conseiller régional, de nous accueillir, une fois de plus, avec convivialité, dans sa belle Mairie. Merci à Monsieur Patrick ARNAUD de représenter le Rectorat, à Monsieur le Directeur des Lycées, Jean-Pierre MASSIERA, que tout le monde connaît, et à chacune et chacun du Comité de pilotage, d'être venus ce soir.

Je crois que c'est une réunion que l'on attend. Je suis heureuse de vous présenter maintenant l'état d'avancement des études de ce futur lycée, qui verra enfin le jour dans le quartier de Saint-Mitre, et de partager avec vous cette démarche de démocratie participative qui a été initiée, il y a plusieurs années de cela, par le Président de la Région, et qu'il a souhaité mettre en œuvre dans la compétence majeure de la Région que représentent les lycées.

Ce lycée, d'une capacité de 1 200 élèves, est très attendu par les habitants de ce bassin d'éducation, qui se sont largement investis, depuis plusieurs années, pour voir aboutir le projet.

Je pense à vous tous qui êtes venus aujourd'hui, habitants ou parents d'élèves, membres de la communauté éducative, les élus locaux. Et surtout, je le rappelle, Garo, qui n'a pas épargné sa peine et qui a parfois été l'objet de certaines cibles injustifiées. Ainsi que mes chers collègues élus qui, aujourd'hui, sont encore sur d'autres sites à l'heure où je vous parle. Je remercie donc tous les acteurs de terrain qui, d'ores et déjà, se sont investis dans le cadre des démarches et réunions devant obligatoirement accompagner l'installation d'un équipement de cette importance, de l'ordre de 40 M€. De nombreuses réunions techniques se tiennent avec le Conseil général, la Ville de Marseille, la Communauté urbaine, la Mairie de secteur, pour que toutes les réponses en matière d'équipements induits soient apportées en temps utile.

Je remercie Monsieur Patrick ARNAUD de nous accompagner ce soir dans notre démarche, notamment d'avoir bien voulu étudier les propositions faites par le CICA, à la suite de l'annonce de la structure pédagogique particulièrement innovante qui vient compléter l'offre de formation de ce bassin d'éducation, et dont il nous parlera.

La réunion se poursuivra par la présentation du pré-programme par Monsieur KLOTZ, du Cabinet Temps modernes. Puis, nous préciserons les nouvelles étapes dans la procédure de construction, mais aussi les rendez-vous au sein du Comité de pilotage, au fur et à mesure de son avancement.

Comme vous le voyez, la Région tient ses engagements en termes d'effort au profit de la jeunesse, à travers son Programme Prévisionnel des Investissements, et poursuit sa démarche de concertation.

Après ces propos liminaires, nous allons rentrer directement dans le vif du sujet et entamer la discussion autour du projet pédagogique, notamment à partir de la



synthèse du CICA Education. Et je vais tout de suite donner la parole à Monsieur Patrick ARNAUD, Secrétaire général adjoint du Rectorat d'Aix-Marseille.

Monsieur ARNAUD.- Madame la Présidente, merci. Bonsoir à tous.

Je vous prie tout d'abord d'excuser l'absence du Recteur, Monsieur de GAUDEMAR, qui est pris par d'autres obligations ce soir, mais qui avait eu l'occasion précédemment, dans cette même salle, au mois de février dernier, d'entrer dans le détail de la structure pédagogique de ce futur lycée de Saint-Mitre, qui est un lycée polyvalent, avec une structure de lycée général, de lycée technologique, de lycée professionnel, avec une partie Post Bac, en clair de BTS, dont une partie restait à définir.

La couleur dominante de cette structure pédagogique était liée aux métiers de l'environnement. Vous en avez eu le détail directement, ce soir-là. La presse en a rendu compte. Vous nous avez fait parvenir un certain nombre de questions, qui sont une façon d'aborder ce Comité de pilotage puisque son but n'est pas d'avoir un monologue de l'Education nationale ou des uns ou des autres, un échange sur la structure qui a été proposée par le Recteur, et acceptée, il y a 6 mois.

Comme il y a toujours un décalage, évidemment, entre le moment où la décision est prise d'installer un lycée et sa sortie de terre, dans les faits, les structures, même si elles ne changent pas fondamentalement, demandent à être précisées. Ce sera aussi le but des échanges de ce Comité de pilotage. J'ai bien lu les questions que vous avez posées. Ce sont des questions relativement habituelles. On peut répondre à certaines de façon assez rapide et directe. D'autres demanderont des développements ultérieurs, qui sont liés d'ailleurs à l'évolution des enseignements.

À ce stade, je ne sais pas si j'énumère les questions puisque les gens qui les ont posées sont dans la salle. C'est peut-être le moment d'avoir un échange.

Madame Catherine PONTAIS.- Je pense que tout le monde a eu ce document à sa connaissance, mais il n'est peut-être pas utile de réintroduire le document, on peut passer effectivement aux questions et l'échange se fera au fur et à mesure. On peut rentrer dans le vif du sujet.

Monsieur ARNAUD.- Je rappelle aussi que l'académie est vaste, qu'il y a, dans l'assemblée, des proviseurs qui sont indirectement touchés par Saint-Mitre : Monsieur AYRAULT, du lycée Antonin Artaud, et Monsieur AUTEROCHE, du lycée Diderot.

Si personne ne souhaite prendre la parole, je peux dérouler la structure, ce serait peut-être plus vivant si vous reformuliez vos questions telles que je les ai sous les yeux.

On va laisser, pour l'instant, Diderot et Artaud de côté pour aborder ultérieurement ce point important. Ce qui donne la couleur de la structure du lycée, c'est la nature et le nombre des options. Vous avez posé des questions à ce sujet. Les options dites de détermination au niveau de la seconde, qui conditionnent ensuite le choix par les familles et les élèves du baccalauréat qui suit. C'est-à-dire la filière que l'on adopte en première générale ou technologique, que l'on suit en terminale, avec le



Bac à la clé, et ensuite le Post Bac. L'environnement universitaire, comme l'a rappelé le Recteur la dernière fois, est dense sur ce secteur-là.

Je vous fais distribuer une copie du document de l'ONISEP auquel je vous renvoie. Je vous ai donné la photocopie de la situation de la rentrée 2006. À quelques détails près, c'est la même chose en 2007. Cela a le mérite d'explicitier les sigles barbares dont nous sommes si friands. Sachant que, de toute façon, la formulation de ces sigles est susceptible d'évolution.

Je vous ai fait faire des photocopies des pages qui correspondent aux différents baccalauréats et aux différents sigles des options puisque, sur le document que vous avez entre les mains, sur le bouquet d'options qui est proposé, vous avez des cycles comme BLP, MPI, SES, qui conditionnent les baccalauréats qui leur sont associés.

Vous nous avez fait une remarque sur la série Sciences médico-sociales, qui s'appelait, au niveau de la première, SMS, qui s'appelle désormais STSS, Sciences et techniques sanitaires et sociales. Il sera suivi d'un BTS :nouveau sigle SP3S non encore installé dans l'académie.

Suite à vos remarques, l'option PCL, qui figurait dans les documents, aurait pu exister, mais c'est plutôt l'option SMS qu'il faut mettre ici. Pour la Direction des lycées, cela ne change rien, ni pour l'architecte ni pour le programmeur. Mais, c'est bien l'option SMS, avec la présence de l'option BLP, qui permet la poursuite des études sur les champs que l'on a déterminés.

Ensuite, l'option MPI, qui est l'option scientifique, que l'on va trouver dans ce lycée, et l'option Sciences économiques et sociales, SES.

À ce stade, je souhaiterais que l'on n'entre pas trop dans ce détail-là aujourd'hui, nous aurons l'occasion de nous revoir là-dessus : nous n'avons pas déroulé les options artistiques qui pourraient exister dans ce lycée, ni les options linguistiques. On trouvera évidemment : anglais, allemand italien, etc., mais on n'est pas rentré dans le détail, à ce point de la structure.

Je n'ai pas eu trop de questions sur le détail des divisions. Et dans les équilibres lycée/pré Bac/Post Bac/lycée professionnel/section d'enseignement professionnel, je n'ai pas vraiment de commentaires qui changeraient fondamentalement le périmètre de ce lycée aujourd'hui. Sachant que les 1 028 élèves auxquels on arrive constituent un étiage bas. On avait fixé la capacité du lycée dans la fourchette 1 000/1 200 élèves ; ce qui est un lycée de bonne tenue.

Avant d'aborder les conséquences que cela aura forcément sur les deux autres lycées du secteur, Diderot et Artaud, on peut peut-être s'arrêter, à ce stade de la présentation, de la structure pédagogique. Y a-t-il des observations ?

Monsieur HOLLARD.- Je suis professeur au lycée Artaud, et je représente ici le SNES.

Par rapport à ce que vous avez dit sur l'option SMS, en seconde, qui remplace l'option SES, ce sont des remarques que nous nous étions faites.



Concernant la mise au point d'une section STSS, dans la structure pédagogique, il est prévu simplement une classe de terminale. Or, il y a une forte demande et, à notre sens, il faudrait prévoir une deuxième classe de terminale pour accueillir l'ensemble des demandes, donc rééquilibrer le projet.

D'autre part, une remarque générale sur le niveau des effectifs : l'expérience montre que, quel que soit le lycée qui se crée, au bout de quelques années, on dépasse toujours largement les capacités d'accueil. Il nous semble que l'on risque de passer au-dessus de la prévision de 1 200 élèves assez rapidement. C'est un danger auquel il faut faire attention pour ne pas non plus faire une structure trop lourde qui pénaliserait l'ensemble des élèves. C'est pour cela qu'il faut arriver à limiter quand même les capacités d'accueil correctement.

Monsieur ARNAUD.- Effectivement, vous avez raison sur le calibrage du nombre de divisions, sachant que l'on est instruit par l'expérience du précédent Comité de pilotage, celui de la Fourragère. Nous avons été amenés à évoluer sur le nombre de divisions. Nous allons être amenés à faire des ajustements de ce type. Pour autant, les murs ne se poussant pas, encore faut-il qu'ils aient été prévus pour cela.

Ceci étant, vous le savez, le Recteur a développé cet aspect-là la dernière fois, nous sommes désormais entrés dans l'Académie dans une phase de décroissance des effectifs, qui s'appréciera sans doute avec des nuances selon les secteurs de l'académie où l'on se trouvera ; ce qui ne sera peut-être pas le cas dans ce secteur-là. Globalement, on est quand même amené à perdre beaucoup d'élèves en lycée, du fait de la baisse que l'on a constatée dans les collèges, les années précédentes. Ce sont des chiffres que l'on présente très régulièrement dans les CTP et dans le CAEN : nous avons perdu, en lycée, à la rentrée 2007, plusieurs centaines d'élèves. Dans nos prévisions de la rentrée 2008, nous sommes amenés à en perdre plusieurs centaines à nouveau.

Une nuance par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure : j'ai regardé avec attention nos prévisions de la rentrée 2008 sur les deux lycées, Diderot et Artaud, et nous sommes plutôt dans le statu quo par rapport à la rentrée 2007 où Artaud avait déjà dû baisser un peu. Ce n'était peut-être pas le cas de Diderot. Mais, les deux lycées ne continuent pas à baisser à la rentrée prochaine, sauf erreur de ma part puisqu'on est dans une phase d'échanges en ce moment, on n'a pas totalement arrêté les chiffres. Donc, rapporté à la situation académique, on n'est pas dans une phase de décroissance dans ce secteur-là sur la population lycéenne.

Monsieur AYRAULT.- Sur Artaud, c'est une baisse d'une quarantaine d'élèves : par rapport à 650 sur 56 classes, cela ne fait pas beaucoup par classe. Cela étant, c'est quand même une tendance.

On peut surtout se poser des questions au niveau des secondes. Est-ce que les histoires de sectorisation ont eu une influence ? C'est très difficile à analyser parce qu'en plus, il y a bon nombre d'élèves qui viennent du privé. Pour l'an prochain, cela devrait rester stable.



Monsieur ARNAUD.- Concernant l'évolution des effectifs de la rentrée 2008, sur l'ensemble de l'académie, en classes de seconde, on devrait être à moins 500 élèves.

Sur l'ensemble de la population lycéenne, hors Post Bac, (seconde, première, terminale), on est à moins 1 600 sur la rentrée prochaine. Mais, je remarque que sur Diderot et Artaud, on est quasiment au statu quo : à moins 1 élève sur Diderot et à moins 16 sur Artaud ; ce qui n'est absolument pas significatif.

Il est vrai que le ministre a annoncé une désectorisation, amorcée en 2007, complète à la rentrée 2010. Je ne sais pas quelles en seront les conséquences sur les populations des lycées du secteur. L'expérience de la rentrée 2007 a été trop ténue pour que l'on puisse en tirer des conclusions définitives, en particulier sur ces deux lycées.

Madame Joëlle CARVIN.- Si je peux rajouter un élément : on a quand même le collège Malraux, qui est l'un des collèges qui renflouent Diderot et Artaud, qui est passé de 800 à pratiquement 1 000 élèves en quelques années.

Peut-être que vous parlez sur une homogénéité des différents collèges, mais le collège Malraux n'annonce pas une chute d'élèves, bien au contraire, dans la mesure où l'on a des constructions de plus en plus importantes autour.

Monsieur ARNAUD.- C'est ce que j'entends la plupart du temps. La perception des usagers, dans les secteurs, contredit nos chiffres. Mais, les chiffres sont les chiffres. Au final, on a bien eu, à cette rentrée-là, moins d'élèves dans les lycées, comme on l'avait prévu d'ailleurs.

Madame Joëlle CARVIN.- Il y a peut-être plus d'élèves qui vont être candidats des lycées professionnels. Il y a le lycée Diderot, mais il ne propose pas toutes les options de lycée professionnel. Et c'était peut-être une attente des parents d'élèves sur ce nouveau lycée de Saint-Mitre. Or, je ne vois pas des filières, que l'on ne trouve qu'à l'autre bout de Marseille, sur ce nouveau lycée.

Monsieur ARNAUD.- Vous ne pourrez pas trouver la totalité de l'offre de formation professionnelle sur ce lycée, qui a une vocation décrite et commentée par le Recteur, il y a 6 mois.

INTERVENTION. (*Une dame*) Il faut savoir qu'il y a beaucoup d'élèves qui sont mal orientés parce que le souhait de l'orientation n'est pas appliqué dans la mesure où les enfants ne veulent pas faire une heure ou une heure et demie de trajet le matin pour aller faire l'option qu'ils aimeraient faire, plus loin. C'est un petit peu dommage que ce lycée de proximité ne propose pas des options mieux réparties sur l'ensemble du territoire de Marseille.

Monsieur ARNAUD.- On ne peut pas répondre à toutes les attentes. C'est un lycée. Il a une certaine ambition, encore une fois le Recteur l'a démontré. Il a 1 200 élèves sur les trois niveaux d'enseignement. C'est beaucoup, mais ce n'est pas 3 000, on n'est plus dans une phase où l'on construit des lycées à 3 000 élèves, qui ne satisfont personne. Il a aussi le mérite de mixer les formations et les publics puisqu'il y avait d'autres demandes sur des types de lycée ailleurs, qui n'auraient pas présenté



cette variété-là, qui est plus sur une homogénéité de publics et de formations. En volume, certes, puisqu'il y a, sur l'enseignement professionnel, une bonne centaine d'élèves aujourd'hui, il peut y en avoir un peu plus. Il n'y en a pas 400, je suis d'accord avec vous, mais on ne peut pas tout faire dans un lycée de proximité de ce type.

SMS aujourd'hui et STSS demain, cela fait partie des points qui sont sur la table puisque Artaud qui, jusqu'alors, remplissait le rôle de lycée de proximité, avec toutes sortes de formations différentes, est appelé finalement à se spécialiser, même si le terme est impropre, un peu plus, donc à se délester de certaines formations au bénéfice de Saint-Mitre. La réflexion est du même type sur Diderot.

Monsieur HOLLARD.- Sans vouloir dire qu'il faut faire tout partout et que le lycée de Saint-Mitre puisse accueillir beaucoup de filières professionnelles, il faudrait peut-être regarder parce qu'à Artaud, on s'est souvent posé le problème d'élèves qui étaient mal orientés, qui se retrouvaient dans des sections, alors qu'ils auraient été mieux à leur aise dans une section professionnelle. Suivant les types de formation, s'il y a une grosse demande dans tel ou tel domaine, il faudrait voir s'il est possible d'adapter l'offre faite.

On s'était posé le problème, quand on avait commencé à discuter de cette structure de Saint-Mitre, du manque de débouché pour les filles, dans les secteurs professionnels, dans le quartier. On s'était dit qu'il y avait un manque évident par rapport aux garçons.

Le projet du Recteur est intéressant, dans la mesure où ce sont des filières plus équilibrées entre garçons et filles. Mais, il n'empêche qu'il reste un problème, par exemple dans le secteur tertiaire, où des filles qui veulent se retrouver en BEP sont obligées d'aller très loin. Comment faire pour essayer de rapprocher et d'équilibrer certains types de formation ?

Monsieur ARNAUD.- Je voudrais être sûr de bien comprendre ce que vous êtes en train de dire. C'est-à-dire que vous assignez aux filles certains types de formation ; ce qui n'est pas l'ambition de ce lycée ni du lycée en général.

Madame Catherine PONTAIS.-Il n'y a pas beaucoup de filles qui vont dans le bâtiment à Diderot. Il faut être réaliste.

Monsieur ARNAUD.- Encore qu'il semblerait que cela se rééquilibre un peu mieux. Mais, sur la structure du lycée de Saint-Mitre, il ne semble pas qu'elle soit particulièrement sexuée. Théoriquement, sur le papier, il y a des équilibres intéressants.

Madame Catherine PONTAIS.- C'est là aussi que l'on voit que le sort des trois lycées est lié, et que concernant notamment l'orientation des jeunes filles et la forte proportion de jeunes filles dans les sections tertiaires - on le voit à Diderot et à Artaud, même si ce n'est pas sexué -, il y a un principe de réalité. Que l'on peut bousculer, effectivement. Et c'est en ce sens-là que les propositions que vous faites sont intéressantes concernant le lycée de Saint-Mitre, mais il n'empêche qu'il y a peut-être une réflexion à pousser davantage concernant l'enseignement professionnel



tertiaire sur les autres lycées. Je ne suis pas une spécialiste de ces questions-là, mais j'imagine qu'au niveau des structures et des salles de cours, il n'y aurait pas des grands changements à opérer, que ce soit une filière professionnelle ou technologique.

Monsieur AYRAULT.- Je ne suis pas certain que le tertiaire soit le meilleur exemple, dans la mesure où en tertiaire, grosso modo, il y a à peu près autant de garçons que de filles. Les bons exemples, ce sont les STI et les SMS. En STI, quand on a 2 ou 3 filles, on est ravi. En SMS, il y a un garçon en première. En tertiaire, curieusement, contrairement à ce que l'on croit, il y a bon nombre de garçons.

Monsieur ARNAUD.- Par ailleurs, on a publié et diffusé largement un projet de l'académie à l'horizon 2010, que vous avez probablement eu, qui se trouve sur le site de l'académie. Il présente des ambitions en termes d'orientation filles/garçons, pour un rééquilibrage sur les filières scientifiques au bénéfice des filles. Les filières scientifiques, dans ce lycée, sont en nombre important et de natures suffisamment différentes pour que les filles du quartier puissent largement y trouver leur compte.

Après, comment s'opère la redistribution qui sera nécessaire entre les lycées qui sont représentés ici par les proviseurs, en particulier sur la filière SMS Artaud et puis, sans doute, d'autres ? Mais, je ne veux pas empiéter sur le travail qui est en cours dans les lycées, autour des équipes pédagogiques, sur l'évolution de leur structure pédagogique. On en a discuté dans le cadre des plans triennaux des lycées, au cours des réunions de bassin qui viennent de se terminer. Sachant que rien n'est figé puisque les plans glisseront en se rapprochant de l'échéance de Saint-Mitre, en 2009/2011. Ce sont des échanges que l'on a eus, la semaine dernière.

Monsieur AUTEROUCHE.- Concernant l'évolution des structures du lycée Diderot, il y a une double problématique : le lycée Diderot est et restera un lycée de quartier, c'est-à-dire qu'au niveau de la seconde, il est amené à recevoir les élèves des collèges environnants, comme Rostand, Renoir, Malraux ou Prévert. Il faut donc pouvoir proposer aux élèves une série d'options de seconde, qui soit conforme à l'offre définie par l'académie.

La deuxième problématique, c'est celle qui est contenue dans le projet d'établissement, qui veut resserrer les formations de Diderot autour des métiers du bâtiment et des arts appliqués, puisque l'établissement, sur ce créneau-là, a un recrutement à caractère académique, voire régional au sens de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A partir de cette double problématique, se pose la question de l'évolution et de l'existence, par exemple, de la série littéraire qui recrute difficilement sur l'établissement puisque j'ai constaté que, cette année, il n'y avait pas de terminale, faute de recrutement en première, il y a 2 ans. La série littéraire a-t-elle une place à Diderot ? Ne vaudrait-il pas mieux qu'elle aille ailleurs pour bien vivre ?

L'autre série sur laquelle on peut s'interroger, c'est la série STG qui, dans un lycée du bâtiment comme le lycée Diderot, fait figure de parent pauvre au milieu des autres formations.

Il y a cette double interrogation. Tout cela est rendu encore plus complexe par le fait que, Monsieur le Secrétaire général, nous ne savons pas ce que va devenir la série STI puisque l'on a annoncé, depuis déjà un certain nombre de mois ou d'années, l'évolution de cette série dont nous ne savons rien. J'avoue qu'avec mes collaborateurs, notre perplexité est grande au moment où je vous parle.

Monsieur ARNAUD.- C'est le problème du métier d'être perplexe. Une perplexité qui se lève assez vite, en général. Nous sommes rompus à l'exercice de l'évolution. Mais, les questions que vous avez posées sont quand même posées : cette curiosité sur la série L, et puis une interrogation sur STG, dans le périmètre actuel du lycée Diderot qui, lui-même, a une coloration très affirmée. C'est aussi l'occasion de se réinterroger là-dessus et de le faire évoluer. Nous avons deux ou trois ans pour le faire.

Monsieur HOLLARD.- Je voulais reprendre ce qu'a dit Monsieur le proviseur de Diderot, à propos de la filière STI : une réforme est en cours de préparation depuis trois ou quatre ans, et l'on commence à se poser des questions, y compris s'il y a une grosse réforme des lycées prévue d'ici un an ou deux : que va-t-il advenir des STI ? Les collègues sont très inquiets là-dessus. Cela veut dire que, d'un côté, on risque de travailler un peu dans le vide sur certains points, si on n'est pas au courant de toutes les évolutions et, de l'autre côté, il y a certaines inquiétudes qui pourraient déboucher sur un vrai malaise dans le secteur.

Monsieur ARNAUD.- Je ne peux pas vous répondre là-dessus. Vos inquiétudes sont probablement légitimes, mais encore une fois, l'Education nationale est habituée à ce que les choses évoluent. Je n'ai pas d'information sur ce sujet.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je crois que l'on a répondu à beaucoup des questions que vous m'avez fait parvenir sur le triangle Artaud, Diderot, Saint-Mitre, sur les options, sur STSS. On a répondu sur le devenir de L, voire de STG sur Diderot. La création des BTS : j'y ai répondu en introduction. Pour le moment, le deuxième n'est pas défini aujourd'hui, mais il est bien présent.

Je crois qu'en ce qui me concerne, j'ai fait le tour des questions que j'avais reçues.

Madame Catherine PONTAIS.- J'interviens suite à l'intervention du proviseur d'Artaud concernant les voies pour les filles. La proposition éventuelle de creuser la filière SMS, pour en faire une voie professionnelle, serait intéressante dans le cadre de l'orientation des jeunes filles du quartier, qui vont en seconde et qui se trouvent en échec. Je me permets d'insister parce qu'il me semble que l'on n'a pas tout à fait peut-être pris en compte à la fois la demande des parents d'élèves et la préoccupation d'apporter des réponses aux jeunes filles des quartiers, qui ont des difficultés réelles à se déplacer, et qui n'aiment pas quitter leur quartier. Or, actuellement, Diderot ne répond pas à cette attente. Les métiers du bâtiment, quoi qu'on en dise, sont restés extrêmement masculins. S'il y a une évolution, tant mieux, mais elle n'est quand même pas massive.



Monsieur ARNAUD.- Pour donner des dénominations précises à ce que vous dites, vous imagineriez, en voie professionnelle, le développement des BEP carrières sanitaires et sociales. C'est cela ?

Madame Catherine PONTAIS.- Oui. Je ne connais pas bien cette filière, je n'ai pas de proposition précise, mais dans l'idée, de même que dans les métiers de l'environnement où l'on a une offre qui va de la voie professionnelle à la voie technologique, voire BTS, pourquoi est-ce que dans la voie SMS ou STSS, on n'explore pas la voie professionnelle jusqu'au BTS, et par là même apporter une réponse de formation aux jeunes filles qui se trouvent en échec parfois, et qui ne veulent pas aller très loin ?

Monsieur ARNAUD.- Encore une fois, je vais faire le même type de réponse : vous leur assignez une formation. Les jeunes filles peuvent très bien faire en sorte d'aller en plus grand nombre en seconde de détermination SMS pour suivre STSS. Pourquoi pas ?

Madame Joëlle CARVIN.- Quand elles sortent de troisième avec de grosses difficultés et 7 de moyenne, il ne faut pas rêver... Elles sont en échec pour faire une seconde générale.

Monsieur AYRAULT.- Le STSS ne marche pas si mal que cela. Ce sont en général des jeunes filles qui n'arrivent pas au niveau de certaines terminales S ou ES. En SMS, on s'aperçoit qu'il y a des résultats très présentables. Pour avoir travaillé en lycée professionnel, je sais que, dans le sanitaire et social, le BEP, c'est un peu l'impasse.

Monsieur ARNAUD.- C'est ce que je suis en train de dire. Pourquoi ne pas faire en sorte que ces jeunes filles aillent suivre des études en STG à Artaud ou en STSS à Saint-Mitre ? Ou en SVT à Saint-Mitre d'ailleurs ? Pourquoi le leur interdire ? On n'aura évidemment pas toute la palette ; Marseille est une grande ville. Le lycée est quand même très riche. Si vous prenez les trois, puisque quelquefois on nous faisait le reproche de mettre un troisième lycée dans un environnement qui en comporte déjà deux, le bénéfice de tout cela est que la palette offerte est très large. Cela réduit les impasses, même si je suis d'accord avec vous : de fait, les filles ne vont pas vers le bâtiment.

Madame Joëlle CARVIN.- Cela ne résout pas le problème des filles qui sortent de troisième avec 6 de moyenne générale, qui n'ont pas de passage en seconde générale ou technique, que l'on oriente obligatoirement vers une filière professionnelle : elles n'auront rien dans le coin.

Et quand je dis 6 de moyenne générale, cela veut dire 2 en mathématiques, 3 en SVT, et elles s'en sortent avec un 14 en sport parce qu'elles sont sportives. Il n'y a pas de filière où l'on peut exploiter l'art, le sport, quelque chose qui peut leur montrer qu'elles sont capables de faire quelque chose, même si elles ne sont pas douées en mathématiques ou en sciences. Il n'y a pas que les sciences dans la vie, il n'y a pas que les mathématiques. Ce sont des élèves qui ont perdu foi en elles parce que le collège tel qu'il existe aujourd'hui ne peut pas leur montrer qu'elles sont quand même capables de faire quelque chose ailleurs. On peut ne pas être très bon en



mathématiques au collège, mais être doué dans le secrétariat parce qu'elles vont avoir un bon accueil du public ou des choses comme celles-là. Le problème est que l'on ne tient pas compte de ces élèves pour lesquels, au dernier trimestre, il y a marqué : pas de passage en seconde générale ou technique.

Monsieur ARNAUD.- Que suggèreriez-vous ?

Madame Joëlle CARVIN.- Je suggérerais des filières qui existent à l'autre bout de Marseille et pas du tout dans notre quartier : la comptabilité, le secrétariat...

Monsieur ARNAUD.- J'aimerais qu'un proviseur intervienne là-dessus, sur les grands débouchés offerts par les BEP secrétariat et comptable.

Monsieur AYRAULT.- J'avais trouvé impeccables, pour ce type de public, les CAP modulables parce que, contrairement à ce que l'on croit, il y a du travail pour des gens de faible qualification qui sont sérieux. Il faut reconnaître que c'est plus facile pour les garçons que pour les filles. On retombe toujours sur le même problème. Tous les CAP modulables qui marchaient bien étaient des CAP de magasinage - les filles peuvent le faire éventuellement -, la maintenance de bâtiment, etc. Cela marchait très bien. Il y avait de l'embauche. Ce sont des formations en alternance. Quand les gamins donnent satisfaction, très souvent ils sont embauchés. J'avoue que, pour les filles, je suis moins informé. Mais, pour des élèves en grande difficulté, je n'ai jamais rien vu de mieux. Cela ne donne pas des compétences fabuleuses, mais enfin, ce sont des gens qui s'en sortent et qui sont valorisés. Si vous voulez mon avis, pour répondre effectivement à votre question : comptabilité et secrétariat, c'est un peu saturé. Il faut être très bon pour trouver du travail après.

Monsieur ARNAUD.- Dans la structure de ce lycée de Saint-Mitre, vous avez des flux de 40 élèves sur le CAP et le BEP, qui sont calibrés à une demi-division, donc ils peuvent doubler. Des flux de 40 places, ce n'est pas négligeable sur des métiers qui ne sont pas exclus pour les filles. Je dirais, sans faire de mauvais humour, puisque vous avez parlé des notes faibles en mathématiques : il faut d'abord faire en sorte que les notes s'améliorent.

Le travail de l'Education nationale, au sein des collèges, en particulier dans les collèges que vous citez, l'accompagnement éducatif et le travail le soir, c'est pour faire en sorte que ces notes augmentent, pour leur permettre l'accès au lycée.

Madame Joëlle CARVIN.- Il faut quand même faire avec la réalité du terrain.

Monsieur ARNAUD.- Il y a 40 places sur le niveau V. Il peut y en avoir 55 ou 60 demain. Ce ne sont pas des chiffres négligeables.

Madame Joëlle CARVIN.- Tous les enfants ne sont pas faits pour faire des études supérieures. Vous avez des tas de familles qui ne prévoient pas du tout d'études plus longues que quelques années après le collège, et il faut encore que le collège ait été intégré. Et le collège tel qu'il est actuellement ne répond pas au profil du public.

Madame ANDRIEUX.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous passons à la présentation du pré-programme.



Monsieur KLOTZ.- Bonjour à tous ! Je m'appelle François KLOTZ, je suis programmiste, architecte de formation, tourné vers l'assistance à maîtrise d'ouvrage plutôt que la maîtrise d'œuvre. Notre bureau d'études est rodé à des projets d'enseignement. Nous avons un certain nombre de références en écoles, en collèges, lycées et en enseignement supérieur.

Aujourd'hui, nous avons démarré une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le lycée de Saint-Mitre. Cette mission va comporter trois étapes.

Nous considérons comme élément essentiel, pour calibrer et définir le projet, la première étape : pré-programme et faisabilité. C'est véritablement l'étape de maturation, au cours de laquelle le lycée commence à prendre forme en chiffres, en organisation fonctionnelle, en vérification de capacité et de faisabilité sur le terrain. Le pré-programme et la faisabilité sont des documents qui doivent permettre une validation du projet, à ce stade, par la Région. C'est véritablement à ce moment-là que se construit, pour l'instant sur le papier, le lycée.

La seconde étape de programmation technique détaillée : je la qualifierais de traduction de l'ensemble des éléments du pré-programme général et de la faisabilité. Il s'agit d'un développement technique bien évidemment, mais aussi d'une traduction sous la forme d'un outil de communication qui est ensuite remis à des maîtres d'œuvre. C'est un outil de dialogue, dans la mesure où une opération comme celle-ci se déroule dans le cadre d'une procédure de concours. Et qui dit concours dit équité pour l'ensemble des compétiteurs. Équité veut dire impossibilité de communiquer directement entre un compétiteur, un architecte et le maître d'ouvrage. Le seul outil de dialogue est le programme, précisément.

Il est important d'avoir un programme bien formalisé, complet, bien conçu, qui correspond au niveau de concours attendu également, et qui permet ensuite le développement complet du projet dans les phases ultérieures, au-delà du concours.

La troisième étape que nous avons proposée également, dans le cadre de la mission, est une assistance dans le cadre du projet. Pour le lancement du concours d'architecture, nous avons un travail d'aller-retour avec l'ensemble des documents qui sont nécessaires au lancement du concours : les pièces administratives par exemple, le règlement de la consultation.

Une assistance dans le cadre du choix des candidats au concours, notamment pour les réponses aux questions que peuvent se poser les architectes, ingénieurs, etc., vis à vis du programme.

Ensuite, nous participons à la mission d'analyse des projets, dans laquelle nous apportons notre approche programmatique pour la vérification de la conformité des projets au programme. Puis, dans la mise au point du projet lauréat, pour des ajustements progressifs. In fine, nous passons la main au maître d'œuvre.

La méthode de travail que nous avons proposée est aussi un travail de concertation. Elle est présentée de deux manières : la concertation technique et la concertation démocratique, dans laquelle nous sommes aujourd'hui précisément, avec



notamment le Comité de pilotage du projet qui a été mis en place pour, progressivement, aboutir à la construction de cette opération.

Je vais revenir sur la concertation technique de façon plus particulière puisque c'est véritablement cela qui doit nous permettre de développer l'expression des besoins de cet établissement, et d'aboutir à la validation par la Région.

Cette concertation technique, aujourd'hui, est limitée dans la mesure où nous n'avons pas d'interlocuteur direct pour cet établissement. C'est un lycée neuf, il n'y a pas encore de préfiguration d'équipes administratives de l'établissement, il n'y a pas non plus d'équipe pédagogique, etc. Nous n'avons donc pas des utilisateurs directement en face de nous. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé de travailler avec les services de la Région, qui ont le relais avec l'ensemble des utilisateurs de terrain, avec les services techniques de la Ville pour tout ce qui est de la relation du lycée à son environnement urbain. Et, dans la mesure du possible, nous verrons comment nous mettrons en place, la visite d'installations de référence puisque le lycée a une coloration très marquée. Il peut être intéressant pour nous et pour la Région de visiter un ou deux autres établissements qui développent des filières proposées dans la structure pédagogique de ce nouveau lycée, que la Région ne connaît pas nécessairement. Vous avez évoqué le BTS STSSS : je ne le connais pas encore parce qu'il est relativement nouveau, il peut être intéressant de travailler avec la visite d'un établissement qui l'aurait déjà mis en œuvre, par exemple.

Monsieur ARNAUD.- Nous avons préparé la présente réunion avec l'inspecteur pédagogique de la discipline biologie/biochimie, qui est tout à fait favorable à figurer dans le comité de pilotage, et qui est un spécialiste, en particulier des formations autour de STL. Il pourrait être intéressant qu'il donne son expertise sur ce sujet-là.

Monsieur KLOTZ.- Effectivement. Je m'étais permis de l'inclure dans la première rubrique, avec les services « programmation » au sens large.

Aujourd'hui, nous avons, pour cet établissement, une connaissance assez succincte du site, et nous avons, comme base de travail, la structure pédagogique. Notre travail consiste à transformer cette structure pédagogique en un programme fonctionnel, technique et dimensionnel de lycée pour que l'ensemble des élèves qui viendront y travailler aient les moyens de développer leur formation et d'atteindre le niveau requis.

Nous avons des bases qui sont : l'effectif théorique à 1 028 élèves, avec une capacité générale à 1 200, avec une filière générale, une filière technologique et une filière professionnelle.

La spécialité de l'établissement porte sur les métiers de l'eau, avec notamment un BEP Métiers de l'eau, un Bac Pro, et une mention complémentaire. Et puis, les filières technologiques qui s'orientent aussi là-dessus, avec la possibilité de développer la spécialité.

Il y a une interrogation sur un BTS. Pour nous, programmistes, c'est un petit peu gênant parce qu'il faut que l'on puisse pré-calibrer les locaux et se projeter



sur ce que pourra être ce BTS dans quelques temps. Monsieur le Secrétaire général a donné une orientation ; cela va nous permettre de travailler. Nous avons, dans un premier temps, envisagé quelque chose de plus générique qui nous permettait d'avoir un pré-calibrage pour cette formation.

La structure pédagogique nous permet de transformer des filières de formation en heures de formation, puis en locaux. C'est la méthode que nous utilisons. Nous avons bâti un premier tableau de chargement horaire, à partir de cette structure pédagogique, qui nous donne un calibrage à 1 650 heures de formation hebdomadaires, qui sont bien entendu réparties selon les enseignements. Ce travail a été fait sur la base de l'effectif accueilli, des équipements pédagogiques pour les enseignements professionnels et technologiques, et d'une possibilité de chargement particulier. J'entends par là que nous avons des formations à demi-division. Nous travaillons sur les horaires relatifs à ces demi-divisions, mais nous regardons également les incidences que ces demi divisions peuvent générer quand elles deviennent des divisions complètes, pour faire en sorte que lorsqu'il y a un potentiel de croissance, à moment donné, on ait les locaux qui aient la capacité de les accueillir. C'est quelque chose d'assez délicat parce que l'on peut préfigurer, provisionner, mais quand il y a des changements de structure pédagogique, c'est plus délicat. C'est ce qui génère ensuite des modifications dans l'établissement.

Le taux d'occupation théorique des locaux fait partie des références de la Région pour ses lycées. Nous nous basons sur une capacité théorique de 32 heures pour les enseignements généraux, 30 heures pour les spécialisés, et 27 heures pour les travaux pratiques, sachant que l'on ne reste pas à ces heures pile poil. A partir du moment où l'on a un nombre d'heures sur un enseignement, on le divise par 27 (par exemple), et cela nous donne un nombre, en général non entier, de locaux que l'on porte à l'entier supérieur. Quand on a 3,5 salles en capacité théorique, on est à 4 en réel..

C'est sur un outil Excel qui est assez complet et assez élaboré, où vous trouvez chacune des formations en lignes et, en colonnes, un certain nombre d'éléments qui nous permettent d'aboutir in fine au nombre d'heures d'enseignement.

Il y a la répartition en classes, la répartition en groupes, la répartition des options, des enseignements de détermination en seconde, mais aussi de l'ensemble des options.

Nous avons fait ce travail de façon assez théorique, en fonction de la connaissance que nous avons du fonctionnement d'un établissement, en fonction de la relation que nous avons avec la Région. Ce travail peut être mis au point, notamment si des options particulières peuvent être développées dans l'établissement. Nous avons travaillé sur quelque chose de relativement classique.

A partir de ce tableau de chargement horaire, il en découle ce fameux tableau de composition « horaires/locaux » où l'on voit, par exemple, que pour les enseignements généraux, on aboutit à 342 heures/classe entière, divisées par 30, et cela nous amène à définir 11 salles banalisées pour les enseignements généraux. Ce travail est fait de façon systématique pour l'ensemble des formations. Il se fait de façon plus



cumulée sur les enseignements généraux, et de façon plus détaillée sur les enseignements de spécialité. Sur les enseignements professionnels et certains laboratoires, on ne travaille pas en fonction des heures d'enseignement, mais d'abord en fonction des systèmes qui peuvent être mis en place pour les élèves, et des équipements. Ce sont les équipements qui sont déterminants.

Monsieur ARNAUD.- Sur l'enseignement général, vous avez calibré les classes à 30 élèves ?

Monsieur KLOTZ.- Nous sommes partis de la structure pédagogique qui nous a été remise.

Monsieur ARNAUD.- La référence est 35 élèves. Dans le cas contraire, cela ferait un îlot d'exception pour Saint-Mitre, qui serait mal vécu par Artaud et Diderot et les autres.

Monsieur KLOTZ.- Ce doit être une petite anomalie dans la parenthèse. Il s'agit bien de 35.

INTERVENTION.- (*Une dame*) Si on prévoit déjà 35, il y en aura 40 à la fin.

Monsieur ARNAUD.- Il n'y en a jamais plus de 35.

INTERVENTION.- (*Une dame*) La capacité théorique est de 1 200 élèves, si on part du 1 027, quand on va arriver à 1 200, à moins que l'on construise des préfabriqués, on va arriver à des classes surchargées.

Monsieur ARNAUD.- Dans le public, il n'y a aucune classe à plus de 35 élèves. C'est la norme nationale.

Monsieur KLOTZ.- A partir de ce premier travail de définition des horaires par matière et de la déclinaison en nombre de locaux, nous avons poursuivi le travail sur la définition de l'ensemble des locaux de l'établissement, avec une répartition en trois ensembles qui sont : les fonctions d'accueil et vie scolaire, les fonctions d'enseignement et les fonctions d'accompagnement, logistique et logement.

INTERVENTION.- (*Une dame*) Est-ce qu'il est prévu un gymnase ?

Monsieur KLOTZ.- Nous allons y venir.

A partir de là, nous mettons en place un tableau de surfaces. Nous avons voulu le faire de façon relativement simple, de manière à ce qu'il puisse être appréhendable par tous les acteurs de la construction.

Le tableau des surfaces comprend l'ensemble des surfaces qui sont prévues ou prévisibles pour l'établissement, y compris une provision de circulation, une provision pour des locaux techniques, que nous calibrons dans un premier temps.

Cette première approche des surfaces a été faite sur la base du travail que je vous ai présenté avant, le calibrage des locaux pédagogiques avec le guide d'équipement de l'Education nationale et avec le référentiel de la Région, qui est l'un des éléments importants de la définition.

Nous avons une première approche de surfaces : 2 000 m² pour les fonctions d'accueil et vie scolaire, 8 000 m² pour les fonctions d'enseignement, de l'ordre de 4 000 m² pour les fonctions de logistique et de logement. Ces surfaces étant des surfaces construites et utiles, évidemment.

Vous voyez, par exemple, que dans la rubrique « logistique et logement », il y a une rubrique C5 qui s'appelle « circulation générale ». Il y a une provision pour les circulations. Et à la rubrique B « Enseignement », il y a un B8 « Education physique et sportive », qui est calibré avec des installations sportives.

Le total général aboutit à environ 14 000 m² utiles, y compris les locaux techniques et les circulations, et à une évaluation de la surface hors œuvre, c'est-à-dire épaisseur des murs de la construction comprise, c'est la surface réglementaire qui permet ensuite un certain nombre de vérifications par rapport aux règles d'urbanisme, par rapport à la fiscalité, etc., d'environ 16 000 m².

C'est bien une première ébauche. C'est aussi la raison pour laquelle vous voyez des chiffres ronds. Je pense que lorsque l'on aura affiné ce travail, on aura des surfaces qui ne seront pas aussi rondes que celles-ci.

Monsieur Pierre MOUTON Je suis un personnel TOS, donc je me suis penché sur la maintenance et l'exploitation. Je vois 380 m². Si vous divisez cela en plusieurs petits locaux pour ranger du matériel ou nettoyer du matériel, cela fait peu. Il vaut mieux avoir des locaux pour les agents à chaque service afin que l'on ne parcoure pas, chaque fois, 150 ou 200 mètres pour aller vider un seau d'eau, comme cela se passe dans certains établissements, où l'on perd plus de temps à transporter et à ramener du matériel que du temps pour nettoyer le service. 380 m² : si vous divisez cela par cinq ou six locaux, cela fait des locaux de 30 m², vous n'y mettez rien.

Monsieur KLOTZ.- On ne va pas le regarder en détail aujourd'hui, mais il y a déjà une préfiguration.

Monsieur Pierre MOUTON Quand on voit un CDI de 350 m²... Il faut penser aussi qu'il y a du personnel qui vit dedans, pendant 8 heures tous les jours, et qui sont toujours contraints à faire pas mal de choses et qui sont toujours en train de courir.

La surface est vraiment petite par rapport à l'évaluation des autres pièces. Quand vous êtes obligé de partir avec votre matériel 2 étages plus bas pour monter, cela risque de poser pas mal de problèmes.

Monsieur KLOTZ.- Pour nous, la programmation, c'est précisément de définir les besoins des utilisateurs d'un équipement, quels qu'ils soient, et précisément de tous les utilisateurs, y compris vous-mêmes. Si cette valeur de 380 m² vous paraît faible, nous en avons une déclinaison avec des locaux de ménages répartis, qui permettent d'avoir des équipements d'entretien répartis pour éviter de les véhiculer partout. Il y a déjà quelque chose de fait. C'est une première ébauche. Et il y aura une mise au point.

Monsieur Pierre MOUTON J'ai vu l'expérience, dans un lycée que j'ai visité, où au fur et à mesure, on prenait de plus en plus d'élèves, on a modifié certains



endroits réservés au personnel pour faire des classes de demi groupe, et du coup, le personnel n'a plus rien pour poser un balai et une pelle.

Monsieur KLOTZ.- Nous n'en sommes pas là encore puisqu'on le construit.

Monsieur Pierre MOUTON C'est pour cela que je préfère le dire avant.

INTERVENTION.- (*Un monsieur*) Je vois : « gestion des déchets : 0 ».

Monsieur KLOTZ.- Ce n'est pas encore calibré. Cela viendra.

Monsieur BARAK.- Je représente le Syndicat national de l'éducation physique et sportive. Je souhaiterais avoir des précisions concernant les chiffres que vous annoncez. À quoi correspondent les 1 590 m² ?

Monsieur KLOTZ.- Encore une fois, c'est une première ébauche. C'est un travail qui a été fait sur la base de nos références sur d'autres établissements, sur la base d'éléments référentiels de la Région. C'est quelque chose à développer. Aujourd'hui, c'est un des sujets que nous souhaitons développer pour voir s'il n'y a pas des adaptations particulières à mettre en œuvre au niveau de l'éducation physique, pour permettre la pratique de sports que vous pratiquez ici, et que nous n'avons peut-être pas pris en compte dans notre calibrage général. Aujourd'hui, ce calibrage correspond, de mémoire, à un gymnase que l'on qualifie de type C, c'est-à-dire une salle de 40 x 20, plus un certain nombre d'espaces annexes : des vestiaires, des locaux de stockage de matériels, etc.

Monsieur BARAK.- Donc uniquement des installations couvertes ?

Monsieur KLOTZ.- Non, bien entendu. Là, vous avez un tableau sur lequel n'apparaissent que les surfaces closes. Mais, il y a évidemment, sur le travail qui a été fait, une autre colonne, qui n'est pas présentée ici, qui s'appelle « aires », et qui reprend l'ensemble des aires extérieures de l'établissement qui sont également calibrées : les espaces de circulation extérieurs, cours de récréation, cours de service, du stationnement, des espaces verts et des espaces sportifs.

Monsieur BARAK.- Une salle de 40 x 20 mètres : pour un établissement de 1 200 élèves, ce n'est pas beaucoup.

Monsieur KLOTZ.- Cela fait 800 m². Vous avez pratiquement le double. Vous voyez qu'il y a d'autres choses que cette salle de 40 x 20. Aujourd'hui, nous avons déjà développé un certain nombre de choses.

Sur les équipements sportifs, le travail se fait un petit peu de la même façon que pour l'ensemble des autres enseignements : il y a des heures dans les programmes à dispenser, et ces heures se répartissent sur un certain nombre de lieux, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs. C'est cela qui permet de déterminer ensuite le besoin.

Monsieur HOLLARD.- Concernant le pôle Enseignement général, de quelle estimation êtes-vous parti pour l'estimation de la surface d'une salle de classe ?

Monsieur KLOTZ.- Je pense que c'est 60 ou 65 m². Je ne sais plus. Je pense que, sur ce plan-là, la Région a déjà fait un effort parce que, pendant très

longtemps, les locaux d'enseignement général étaient calibrés - références de l'Education nationale - à 1,5 m² par élève, plus une surface d'environ 5 m² pour l'espace « enseignement ». Donc, 35 élèves, cela faisait 57 m². Je pense qu'avec cela, il y a déjà eu une certaine valorisation.

Nous avons également tenu compte, dans un certain nombre de locaux, notamment toutes les salles spécialisées, les salles de sciences, du développement important de l'informatique.

Autre partie de notre travail : là, nous sommes plutôt sur une approche fonctionnelle, également issue de notre expérience et des éléments de référentiel de la Région, où nous avons présenté une première organisation de l'établissement. Vous retrouvez les trois grandes fonctions que nous avons présentées dans le tableau, tout à l'heure. Tout ce qui est « accueil et vie scolaire » qui apparaît en jaune de façon un peu centrale. Tous les enseignements et tous les espaces plutôt qualifiés de logistiques. Avec une particularité : la restauration est à cheval sur les deux. Nous avons l'habitude de la présenter comme cela. Il y a vraiment deux espaces intérieurs qui sont radicalement différents : la production, un espace de service pour le personnel, et puis la restauration, un espace public pour l'ensemble des gens qui viennent consommer.

Voici une vue d'ensemble. Nous allons la retrouver dans son organisation présentée avec d'autres formes.

Ici, en termes d'accessibilité de l'établissement : on voit les différents points d'accès que l'on retrouve. L'objectif, dans un établissement comme celui-là, est d'essayer de limiter les points d'accès pour en faciliter la gestion et pour faciliter les flux. Un des éléments fondamentaux est d'éviter le croisement des flux véhicules et des flux piétons. Vous voyez que, dans ce principe d'organisation, on a la possibilité de bien séparer les flux piétons et les flux véhicules.

INTERVENTION.- (*Un monsieur*) Qu'est-ce que vous appelez « aires de service » ?

Monsieur KLOTZ.- Ce sont les aires extérieures qui permettent d'accéder aux services.

INTERVENTION.- Ce sont des accès privatifs pour le personnel, avec un parking interne.

Monsieur KLOTZ.- Ce sont des aires qui ne sont pas accessibles aux élèves, en particulier.

Après cette présentation de fonctionnement général, nous travaillons plus particulièrement sur des fonctions pour donner aux concepteurs qui vont réaliser l'opération des principes d'organisation, des principes de fonctionnement qui sont nécessaires au quotidien. Là, vous avez un premier schéma qui vous permet de voir l'organisation des flux à l'extérieur de l'établissement. Il faut maîtriser les flux de véhicules. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore le site ni la desserte. Nous avons travaillé sur un schéma de principe général, qui sera bien évidemment adapté en fonction de la desserte et en fonction de la réalisation que nous aurons sur le terrain.

Monsieur Bernard TOME En tant que parent d'élève et habitant de ce quartier, au niveau du dégagement de cet établissement scolaire, sur ce terrain il est prévu une route. Est-ce qu'il va être interdit d'intégrer d'entrée cette partie qui, un jour, de toute façon sera une voie d'accès ?

Monsieur KLOTZ.- Naturellement. Cela va faire partie de l'étude que nous allons faire sur le site. Nous allons développer une étude de faisabilité sur le site pour voir dans quelle mesure on a la capacité de mettre en place l'organisation de l'établissement, compte tenu de toutes les contraintes et servitudes environnementales, en particulier la réserve de terrain pour la réalisation d'une route départementale. Ce qui nous pose des questions relativement importantes en termes d'accessibilité. Comment va-t-on accéder à l'établissement par rapport à ce site ? C'est quelque chose que nous allons développer maintenant.

INTERVENTION.- (*Une dame*) Au niveau des routes, est-ce que l'on fera les routes avant la construction du lycée ? Vu la petitesse des routes dans le quartier, cela va poser un gros problème.

Monsieur KLOTZ.- Je relaie cette question à une personne compétente ; personnellement, je ne le suis pas.

Monsieur Bernard TOME Ce lycée pose ce problème dans le quartier. En tant qu'habitants, nous sommes pour mais, depuis des années, il y a un gros souci. Avant d'acheter, j'avais contacté les services de l'Équipement, les gens qui étaient en charge à l'époque de cette partie, qui connaissent bien le projet. Pour eux, il est évident qu'il faut décharger ce coin-là. Qu'il n'y ait pas d'argent ou de financement, c'est un autre problème. Mais, aujourd'hui, ce sont des quartiers qui sont asphyxiés complètement. Entre les logements, qui sont en train d'exploser dans ces zones, et ce lycée qui va venir aussi amener sa part de contraintes, si ce n'est pas pris en même temps, on va vers un véritable problème dans le quartier. Nous sommes aussi soucieux que soient pris en compte en même temps tous les problèmes d'accessibilité.

Monsieur MASSIERA.- Effectivement, lorsque vous réalisez un équipement de cette taille, dans un quartier qui est en devenir, on ne peut pas se désintéresser de tout ce qui est périphérique. Tout à l'heure, Madame la Présidente a indiqué qu'indépendamment du travail que l'on fait sur la programmation de ce lycée, c'est-à-dire la première partie du travail qui vous est proposée, dont je souligne qu'il n'est pas définitif et qu'il fera l'objet, tout au long de son cheminement, de concertations, vous aurez aussi l'occasion de vous exprimer sur un certain nombre de points. Indépendamment de ce programme, nous travaillons avec l'ensemble des Institutions (le Conseil général, la Communauté de communes, la Ville de Marseille) pour essayer de coordonner l'arrivée de cet établissement avec les équipements structurants qui sont prévus. On ne peut pas dire que cela n'existe pas. Il y a, dans les cartons, un certain nombre de réalisations (des déviations, des barreaux routiers). Nous travaillons également avec la RTM pour étudier la meilleure façon de desservir ce site par des moyens de transport en commun. Bien entendu, nous travaillons aussi, parallèlement à cela, en même temps que le programmiste, sur toutes les actions qui sont de nature à améliorer les conditions d'arrivée sur le site. Des élargissements



prévus. On nous demandera des cessions de terrain pour élargir les voies ; ce que nous ferons.

Il y a un travail à faire aussi en partie aval du terrain pour un certain nombre de barreaux qui sont prévus depuis très longtemps dans les documents d'urbanisme. Nous ferons en sorte que ces équipements soient réalisés en même temps ou, en tout cas, dans des délais raisonnables par rapport à la livraison du lycée.

Je vous assure que c'est un travail de tous les jours, pour essayer de coordonner l'ensemble des intervenants, et il y en a beaucoup concernant la périphérie de ce lycée. Mais, nous l'avons pris en compte.

Madame Florence DIMANCHE Il n'y aura pas d'emprise sur les propriétés privées aux alentours ? La route sera prise sur le terrain du lycée ?

Monsieur MASSIERA.- Il y aura des terrains qui seront cédés dans le cadre de l'élaboration du lycée : on nous demandera certainement des élargissements du chemin des Pâquerettes, etc. Et puis, il y aura probablement des aménagements en amont et en aval, qui pourront concerner des propriétaires privés, mais de façon classique, s'agissant de retraits, d'alignements. Je ne suis pas en mesure de vous dire si cela touchera les propriétés.

Le terrain, qui a été mis à disposition par la Ville de Marseille, plus le terrain qui est acquis à l'Etat pour le compléter, seront probablement amputés d'une partie qui permettra l'élargissement de la voirie au droit du terrain.

Monsieur KLOTZ.- Un autre schéma où l'on a repris l'organisation générale, qui présente, en plus de l'accessibilité, le zonage de l'établissement où l'on voit très clairement une partie accessible aux élèves et une partie non accessible aux élèves ; ce qui permet de bien limiter les risques de nuisance de l'un à l'autre.

En complément, vous voyez trois zones un petit peu plus sombres, qui sont des zones potentiellement indépendantes. Potentiellement ou réellement. Notamment pour les logements : il paraît logique qu'il y ait un accès privatif et qu'il y ait une petite zone qui permette la desserte des logements.

Pour les espaces sportifs, nous avons proposé qu'il y ait une zone potentiellement indépendante, de manière à permettre l'utilisation de ces équipements sportifs en dehors des heures de fonctionnement de l'établissement, et faire en sorte que, lorsque les équipements sportifs sont utilisés, il ne puisse pas y avoir de communication de personnes entre les équipements sportifs et le lycée pour éviter les risques de dégradation, etc.

De même, pour la salle polyvalente, peut-être serons-nous amenés à permettre son utilisation de façon un peu autonome. Cela génère bien évidemment des difficultés en termes de sécurité, de surveillance, mais c'est quelque chose qui peut être mis en place. Nous avons proposé cela ainsi.

Ensuite, l'organisation générale que vous avez vue, en termes de positionnement général des grands ensembles fonctionnels de l'accessibilité, des cloisonnements entre les différentes fonctions. Nous avons travaillé aussi par fonction.



Là, nous avons présenté quelques éléments spécifiques, qui sont une première ébauche. Pour les installations sportives, par exemple : la possibilité d'avoir des liaisons bleues quand les installations sportives sont ouvertes en même temps que l'établissement, avec des liaisons rouges quand les installations sportives sont accessibles alors que le lycée est fermé.

Voilà un certain nombre de schémas de présentation : pour l'accueil et la vie scolaire, pour la gestion des flux de l'établissement, pour toutes les fonctions d'accompagnement et de vie scolaire que les élèves, le personnel administratif et le personnel enseignant peuvent trouver sur leur parcours.

Voilà quelques petits principes présentés pour le CDI, avec une particularité : pourquoi ne pas avoir la possibilité de petites salles de travail à double accès, qui sont fermées depuis les circulations quand le CDI est ouvert et que ces salles sont utilisées par le CDI directement. Et, quand le CDI est fermé, elles peuvent être mises à disposition depuis la circulation, et fermées depuis le CDI pour des travaux d'élèves, en complément, en usage plus ou moins libre.

Une proposition pour la restauration qui sera développée de façon importante. La restauration est régie par des règles strictes d'hygiène : la marche en avant, le non croisement du propre et du sale, etc. Voilà un premier schéma qui présente les flux, de manière à ce que le concepteur puisse bien identifier ces flux et organiser les espaces de façon conforme.

Monsieur HOLLARD.- Sur combien d'étages voyez-vous la structure ?

Monsieur KLOTZ.- Je ne sais pas vous le dire aujourd'hui. Je n'ai pas encore connaissance du terrain. Cela va faire partie de l'étude de faisabilité sur le site. Les règles d'urbanisme vont nous donner un certain nombre de directives et de contraintes. Après, il y a la capacité du terrain à accueillir les locaux, et les surfaces demandées, qui feront que l'on aura une organisation.

Ce que je peux vous dire en tout cas, c'est que, dans un programme, nous ne faisons pas le projet, donc nous ne définissons pas le nombre de niveaux de l'établissement.

Monsieur MASSIERA.- Ceci étant, nous pensons quand même qu'au-delà de 3 niveaux, cela peut présenter un certain nombre d'inconvénients en matière de fonctionnement. C'est probablement vers cette idée que nous nous acheminons. Mais, il ne faut pas s'interdire éventuellement, par secteur, qu'il puisse y avoir un peu plus de 3 niveaux. Mais, pour des questions de fonctionnalité, on considère que, 3 niveaux, ce n'est déjà pas mal.

Monsieur BARAK.- Pouvez-vous apporter des précisions quant à la répartition des surfaces dans le gymnase ?

Monsieur KLOTZ.- Pas encore. Cela va se développer.

Monsieur MASSIERA.- Si vous voulez avoir une idée de ce que peut représenter aujourd'hui un équipement sportif que nous livrons dans le cadre d'un lycée neuf, je vous invite, d'ici quelques jours, à visiter l'exposition que nous allons



mettre en place à la Région pour le nouveau lycée du 12^{ème}, le lycée de la Fourragère, puisque le Conseil régional a donc attribué le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet GHEZZI. La maquette sera disponible, avec un certain nombre d'illustrations qui vous permettront de mieux comprendre ce que nous livrons aujourd'hui en matière d'équipement sportif. Je pense que ce sera de nature à apaiser vos craintes. Ce sera le même type d'équipement, ici. Nous essayons d'avoir une certaine harmonisation dans l'offre d'éducation physique et sportive, aujourd'hui. Nos équipements sont des équipements de qualité. On peut aussi visiter les équipements sportifs du nouveau lycée de Manosque. Vous verrez que les équipements sportifs sont bien dimensionnés, agréables et permettent la pratique du sport de façon assez large.

Monsieur DIMEUR.- Ma première question concerne ce fameux bassin de rétention. Est-ce que, dans les plans que vous venez de nous montrer, il est prévu ?

Monsieur KLOTZ.- Il est dans notre tête pour l'instant, c'est un développement que nous devons faire dans l'étude de faisabilité sur le site.

Monsieur DIMEUR.- Deuxième question : est-ce que les équipements sportifs, tout particulièrement le gymnase, une fois les cours terminés, seront mis à disposition des associations du quartier ?

Monsieur MASSIERA.- Oui. C'est une règle que la Région a mis en place : tout équipement sportif fait aujourd'hui doit être ouvert en dehors du temps scolaire. C'est la raison pour laquelle on demande aux architectes de travailler sur cette possibilité d'utilisation en dehors du temps scolaire.

Le Directeur Général des Services de la Mairie de secteur Une information complémentaire pour Monsieur DIMEUR : il a interpellé la Communauté urbaine sur le bassin de rétention, et la Communauté urbaine lui a répondu qu'il ne sera pas fait sur l'emprise du lycée. C'est une réponse qui date d'un mois.

Madame ANDRIEUX.- Je vais vous donner, avant de conclure, le planning prévisionnel de la construction de ce lycée.

Aujourd'hui, nous faisons un Comité de pilotage avec la présentation du pré-programme. Nous prévoyons, pour le premier trimestre 2008, la validation du programme général, y compris le volet de qualité environnementale, avec bien sûr l'appui du Comité de pilotage.

Avril 2008 : la validation des dossiers des concepteurs et concours sur l'esquisse de maîtrise d'œuvre.

Octobre 2008 : la désignation du maître d'œuvre, avec la présentation du projet retenu au Comité de pilotage.

Courant 2009 : les études de maîtrise d'œuvre, avec la présentation au comité des avant-projets.

Fin 2009 : lancement de l'appel d'offres pour le choix des entreprises.

Démarrage des travaux fixé, à ce jour, au printemps 2010, avec l'organisation des phasages du chantier qui sera décidée au sein du Comité de pilotage.



Livraison échelonnée à partir de septembre 2011.

Je voudrais rajouter que je me félicite qu'avec Garo HOVSEPIAN, nous ayons obtenu la présence d'une sténotypiste, dont nous apprécions la qualité du travail, parce que tous les comptes rendus seront transcrits en ligne in extenso, sur le site de la Région ; ce qui favorise la volonté du Président VAUZELLE et de l'ensemble de l'Exécutif de la Région pour la qualité du débat démocratique, le plus transparent possible. Je remercie Madame d'être à nos côtés et de transcrire fidèlement toutes les interventions que nous pouvons faire.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Avec mon ami Garo HOVSEPIAN, nous vous remercions d'être venus jusqu'à nous. C'est un projet qui nous tient à cœur. À très bientôt ! Sachant que vos remarques, non seulement sont enregistrées, mais seront prises en compte et feront évoluer ce projet dans, je l'espère, une satisfaction partagée au fil des mois.

Monsieur HOLLARD.- Est-ce qu'il est prévu une fréquence régulière des réunions du Comité de pilotage ?

Monsieur MASSIERA.- La prochaine réunion sera au printemps, à partir du moment où le dossier de programmation sera terminé.

Monsieur HOVSEPIAN.- Le compte rendu figurera également sur le site de la Mairie d'arrondissements.

(La séance est levée à 18 heures 55)